

Quels sont mes droits en tant que patient ?

Mise à jour : Jeudi 28 mars 2024

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

En tant que patient, vous avez plusieurs droits :

- Vous pouvez **avoir des soins de qualité**.
- Vous pouvez **choisir** librement votre **soignant**.
L'urgence, les circonstances ou la spécialisation du soignant peuvent limiter ce choix.
- Vous pouvez **consentir** librement et de façon éclairée à **chaque intervention ou traitement médical**.
 - Vous devez accepter une intervention ou un traitement avant de le recevoir.
 - Vous pouvez aussi refuser une intervention ou un traitement.
 - Ce consentement doit être donné pour chaque étape d'un traitement.

Pour en savoir plus sur votre choix de soignant et de traitement, voyez la rubrique ["Choisir son médecin et son traitement médical"](#).

- Vous pouvez **être informé** sur votre état de santé et son évolution probable.
 - L'information doit être claire et orale.
 - L'information peut aussi être écrite si vous le demandez.
- Vous pouvez **être informé sur le coût total** du traitement médical (soins, médicaments, honoraires du médecin, etc.).
- Vous pouvez **désigner** une **personne de confiance**.

Pour en savoir plus sur la personne de confiance, voyez la rubrique ["Choisir sa personne de confiance"](#).

- Votre **vie privée** est protégée.

Pour en savoir plus sur la protection de votre vie privée, voyez la rubrique ["Respect de la vie privée"](#).

- Vous pouvez accéder à votre **dossier médical**, dit « dossier du patient ». Vous pouvez :
 - le consulter ;
 - demander qu'il soit transféré à un autre soignant ;
 - le copier ;
 - le modifier.

Pour en savoir plus sur votre dossier médical, voyez la rubrique ["Mon dossier médical"](#).

- Vous pouvez **porter plainte** auprès du service de médiation du lieu de soin (par exemple auprès du médiateur de l'hôpital) ou le service de médiation fédéral.

Pour en savoir plus sur le service de médiation, voyez la rubrique ["A qui m'adresser si mes droits en tant que patient ne sont pas respectés ?"](#).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 5 à 11 de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient telle que modifiée par la loi du 6 février 2024

Les documents types

Brochure : Loi "droits du patient" - éditée par le SPF Santé publique - édition 2020

